



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-125

**AXE 1 DU FONDS D'APPUI
POUR DES TERRITOIRES
INNOVANTS SENIORS DANS LE
CADRE DE SON ADHESION AU
RESEAU FRANCOPHONE
VILLE AMIE DES AINES
(RFVAA)**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 septembre 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi trois octobre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par Mme Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Mme Annie Mourgaye à 17 h 44 (affaire n° 2023-126).

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2023-125

**AXE 1 DU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS
DANS LE CADRE DE SON ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE VILLE
AMIE DES AINES (RFVAA)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement préconisant que les villes structurent leur politique seniors autour de la démarche Villes Amies des Aînés ;

Vu la délibération n° 2023-090 du conseil municipal du 4 juillet 2023 approuvant l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des aînés (RFVAA) ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la nécessité d'anticiper les conséquences du vieillissement sur la vie sociale et les politiques publiques ;

Considérant l'intérêt de mener des actions innovantes concourant à un vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'une meilleure qualité de vie des seniors ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunie le 20 septembre 2023 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de valider la demande de la collectivité à prétendre aux 3 catégories de l'axe 1 du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors ;

Article 2 : de confier au CCAS la mission de diagnostic dans le cadre du fonds d'appui ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

AXE 1 DU FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS DANS LE CADRE DE SON ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE VILLE AMIE DES AINES (RFVAA)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur une demande de bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour le territoire de Le Port.

Pour rappel, en conseil municipal de juillet 2023, la Ville de Le Port a validé l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette adhésion marque l'engagement de la Commune de Le Port à répondre au défi du bien-vieillir des seniors de son territoire.

L'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés permet d'entrer dans une démarche de labellisation. Celle-ci vise à garantir et à valoriser la qualité des politiques publiques portées par la ville de Le Port en vue d'une meilleure prise en considération du vieillissement sur le territoire. Cette labellisation engage notamment la collectivité dans des démarches d'évaluation, favorisant une dynamique inscrite dans le long terme et la lisibilité des démarches locales.

Afin d'accompagner la collectivité en ce sens, une bourse d'appui aux collectivités facilite l'accès à l'ingénierie par un prestataire, pour la structuration du pilotage, la réalisation de l'état des lieux ou la démarche participative. Cette bourse, portée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, permet aux collectivités de :

- bénéficier d'une aide financière afin d'être soutenu dans le développement d'une politique de l'âge
- bénéficier de ressources humaines et de compétences externes pour assurer un contexte favorisant l'émergence, par la suite, de projets concrets
- se positionner sur les 3 catégories suivantes :
 - Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire
 - Elaboration d'un état des lieux transversal du territoire
 - Animation et synthèse du diagnostic participatif.

Le montant de la bourse allouée pour ce support en ingénierie serait de 20 000 euros pour l'appui aux trois catégories du processus méthodologique susmentionnées, et sur présentation d'un devis.

Dans le cas où la collectivité serait retenue pour bénéficier du fonds d'appui, le prestataire choisi devra être référencé dans l'annuaire « amie des aînés ». 50 % seront versés au moment de la signature de la convention entre le RFVAA et la collectivité. Les 50 % restants seront versés à réception du bilan par le RFVAA et sur présentation de la facture acquittée par le prestataire.

Une lettre d'intention signée par le Maire doit également accompagner la candidature.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de :

- valider la demande de la collectivité à prétendre aux 3 catégories de l'axe 1 du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors ;
- confier au CCAS la mission de diagnostic dans le cadre du fonds d'appui ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
la Banque des Territoires

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le 16/10/2023
ID : 974-219740073-20231003-DL_2023_125-DE



et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés[®] présentent le

FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

DOSSIER DE CANDIDATURE

AXE 1 : une bourse en faveur de
l'ingénierie de développement d'une
politique de l'âge pour les collectivités



soutenu par :



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



BANQUE des
TERRITOIRES





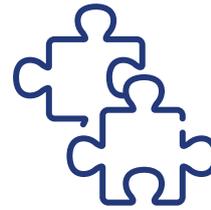
AXE 1 :

UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES



CATÉGORIE 1A :

STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE DANS LE TERRITOIRE



CATÉGORIE 2A :

ÉLABORATION D'UN ÉTAT DES LIEUX TRANSVERSAL DU TERRITOIRE



CATÉGORIE 3A :

ANIMATION ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF





DOSSIER DE CANDIDATURE :

FONDS D'APPUI

POUR DES TERRITOIRES

INNOVANTS SENIORS

Un dossier de candidature doit être envoyé par les collectivités à l'adresse :

accélérateur@rfvaa.com

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel à projets : **08 décembre 2021**

Candidatures continues

Échéances pour le dépôt des dossiers :

- **05 septembre 2022**
- **05 mars 2023**
- **05 septembre 2023**
- **05 novembre 2022**
- **05 juin 2023**
- **05 novembre 2023**

Le dossier de candidature est composé :

- D'une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) du territoire, afin d'attester de la volonté politique sur le sujet ;
- De ce formulaire rempli détaillant le projet, le rétroplanning, les partenariats et le budget prévisionnel de l'action ;
- De toute pièce-jointe utile pour une meilleure compréhension du projet (devis, cahiers techniques, références du/des prestataires...);
- D'un RIB.

Lettre d'intention

Une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) concerné(s) doit accompagner la candidature des territoires. Cette dernière doit permettre d'attester de la volonté politique de la collectivité et de l'articulation du projet porté par la collectivité avec la politique de l'âge locale et la stratégie de territoire dans son ensemble.



Nom de la collectivité :

Département dans lequel est située la collectivité :

Nature juridique de la collectivité :

Commune

Métropole

Communauté d'agglomération

Pays ou PETR

Communauté urbaine

Communauté de communes

Adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

Oui

En cours

Non

Nombre d'habitants :

Élu référent pour le dossier :

Nom/Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Professionnel référent pour le dossier :

Nom/Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Personne dûment mandatée pour signer la convention :

(En cas de recevabilité de votre projet)

Nom/Prénom :

Fonction :



Étape méthodologique pour laquelle la bourse de 10 000 € à 20 000€ est sollicitée : En cas d'obtention de la bourse sollicitée, la collectivité retenue pourra, si elle le souhaite, financer des étapes méthodologiques complémentaires en travaillant avec le même organisme ou en faisant appel à une autre structure.

Catégorie 1A - Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire

Catégorie 2A - Élaboration d'un état des lieux transversal du territoire

Catégorie 3A : Animation et synthèse du diagnostic participatif

Bourse de **10 000 € maximum** (1 catégorie cochée)

Bourse de **15 000 € maximum** (2 catégories cochées)

Bourse de **20 000 € maximum** (3 catégories cochées)

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® fournira aux collectivités retenues l'annuaire des professionnels référencés via une session de formation par l'association pour la réalisation de ces différentes étapes. Les collectivités pourront choisir le prestataire issu de cet annuaire. Dans le cas où la collectivité choisirait un prestataire non référencé, elle devra s'assurer que le mode d'accompagnement prévu et les livrables attendus répondent au cahier des charges du présent dossier.

Titre du projet :

Historique et émergence du projet : À quel besoin ce projet répond-il au vu des particularités de votre territoire ? Dans quel contexte l'idée a-t-elle émergé ?



Descriptif du projet : Décrire de façon plus précise votre besoin et la manière dont le **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** apporterait un soutien concret au déploiement de votre politique de l'âge.



Étapes du projet et rétroplanning : Décrire les différentes étapes qui vont être nécessaires à l'élaboration du projet et sa pérennisation. (Contexte, création, préparation, organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation...) avec des dates prévisionnelles.

Partenaires du projet :



Évaluation de l'action :

(indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur lesquels reposera le bilan)

Budget prévisionnel de l'ensemble du projet :

DÉPENSES

Montants en € TTC (prestataires, ressources internes, autres...)

SOURCES DE FINANCEMENT

Montants en € TTC (fonds d'appui, autofinancement, autre...)

TOTAL des dépenses :

TOTAL des sources de financement :

Le total des dépenses doit être égal au total des sources de financement.

En candidatant, la collectivité s'engage, si elle est retenue, à transmettre (dans les douze mois suivant la notification des résultats) :

- un bilan complet de l'action réalisée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- les livrables attendus ;
- un bilan financier de l'action réalisée comprenant la facture réglée au prestataire.

Pour les collectivités retenues, la moitié de la bourse sera versée au démarrage de l'action. Le solde restant sera versé après réception et validation des éléments de bilan.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 974-219740073-20231003-DL_2023_125-DE



FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS

un accélérateur d'innovations des
collectivités pour mieux vieillir

Renseignements :

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®

03 45 18 23 20

accelerateur@rfvaa.com



soutenu par :



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

